

L'an deux mille vingt-et-un, le huit avril à dix-huit heures, le Conseil Municipal de Labarthe-sur-Lèze, convoqué le 31 mars 2021, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle du Conseil Municipal, sous la Présidence de Monsieur Yves CADAS, Maire.

Etaient présents :

AUDOUY Muriel	BONNAFOUS Guy	BOUSQUET Martine	CADAS Yves
CARLIER David	DARRIEUMERLOU Dominique	DRIS Thomas	FABRE Nathalie
GONZALEZ Gilles	GRABIE Muriel	GUIRAUD Guy	JUIN-PENSEC Michelle
LAMPE Jérémie	MARQUES Séverine	MARTINEZ Jean-Jacques	MASI Jean
MEDA Didier	MINEO Samuel	PÉRISSÉ Christine	POTTIEZ Sylvie
ROUZOUL Philippe	SUSSET Hélène	VALERIO Moïse	

Excusés ayant donné procuration :

BELLOC Lilian	pouvoir à MARTINEZ Jean-Jacques
REGAUDIE Catherine	pouvoir à MASI Jean
SEYTEL Isabelle	pouvoir à MARTINEZ Jean-Jacques
SPERANZA Marie-Line	pouvoir à LAMPE Jérémie

Etaient absents sans procuration :

CALAIS Maxime
CHADOURNE Stéphane

Quorum :

Nombre de conseillers	En exercice	29
	Présents	23
	Procurations	4
	Absents	2
	Votants	27

Secrétaires de séance :

Madame Muriel GRABIE et Monsieur Philippe ROUZOUL sont désignés secrétaires de séance à l'unanimité.

Purge du droit de préemption (DIA)

Pas de DIA pour cette séance

Décisions du Maire

Pas de décisions du Maire pour cette séance

INFORMATIONS

- 1- Monsieur le Maire aborde une question orale posée par Madame PÉRISSÉ, qui n'est pas vraiment une question mais une demande, que soit respectées les mesures sanitaires lors des séances du conseil. Monsieur le Maire rappelle donc les mesures de distanciation et de port du masque, même lors des interventions orales.
- 2- Monsieur le Maire informe l'assemblée de l'arrivée du 3^{ème} policier municipal. Il s'agit de Fabien SANS, 25 ans. Gendarme depuis quelques années, il devra toutefois participer aux formations obligatoires pour devenir officiellement policier municipal. Ce 3^{ème} agent permettra, entre autres, d'assurer une présence en journée lorsque les deux autres policiers seront en récupération de leur nuit de travail hebdomadaire.
- 3- Monsieur le Maire rappelle les élections départementales et régionales qui se tiendront les 13 et 20 juin prochains (déplacées au 20 et 27 juin depuis). Il rappelle à toutes et tous qu'il faudra faire preuve de la plus grande prudence pour se protéger et émet une crainte quant à la participation.

DELIBERATIONS

❖ FINANCES

➤ **D15-2021**

Compte de gestion 2020

Vu le budget primitif de l'exercice 2020 , les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux des mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagnés des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'Actif, l'état du Passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer,

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2020,

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2019, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2020 au 31 décembre 2020 y compris celles relatives à la journée complémentaire,

Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2020 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires,

Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à la majorité des voix par 26 pour et 1 abstention (M. BONNAFOUS), décide :

- **D'ACTER** que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2020 par le Receveur visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

➤ **D16-2021**

Compte administratif 2020

Vu l'article L 2121-14 du CGCT,

Vu le compte administratif de l'exercice 2020 dressé par Monsieur Yves CADAS, Maire,

Vu le compte-rendu de la commission des finances en date du 4 mars 2021 et ses annexes : le compte-administratif tel que fourni à la commission,

Vu la conformité du compte administratif 2020 avec le compte de gestion,

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée délibérante qu'il établit, à l'expiration de l'exercice budgétaire, un compte administratif qui présente les résultats de l'exécution du budget. Le compte administratif est établi par exercice.

Il compare :

- D'une part, les prévisions ou autorisations se rapportant à chaque chapitre du budget,
- D'autre part, le total des émissions de titres de recettes ou des émissions de mandats correspondant à la subdivision intéressée du budget.

Il est établi à l'aide de la comptabilité tenue par Monsieur le Maire en cours d'année.

Le Conseil municipal se prononce expressément sur le compte administratif de Monsieur le Maire, et arrête les comptes de la commune après avoir vérifié l'exactitude matérielle de l'exécution du budget.

La présidence du Conseil municipal, lors des séances consacrées à l'examen du compte administratif de Monsieur le Maire, est confiée à un président ad hoc désigné par le Conseil. Monsieur le Maire peut assister à la discussion mais il doit se retirer au moment du vote.

Madame Hélène SUSSET, adjointe aux finances, présente le projet de Compte administratif 2020 pour la commune.

Compte administratif 2020 :

LIBELLES	REALISATIONS		RESTE A REALISER	
	Section de fonctionnement	Section d'investissement	Section de fonctionnement	Section d'investissement
BUDGET PRINCIPAL				
Recettes	3 999 324.54 €	1 616 737.75 €		
Dépenses	3 483 158.66 €	1 227 254.97 €		280 759.15 €
Solde d'exécution	+516 165.88 €	+ 389 482.78€		280 759.15 €
Déficit reporté N-1		- 49 505.22 €		
Excédent reporté N-1				
DEFICIT DE CLOTURE				
EXCEDENT DE CLOTURE	516 165.88 €	339 977.56 €		

Résultat d'exécution du budget (hors restes à réaliser) :

	RESULTAT A LA CLOTURE EXERCICE PRECEDENT 2019 (1)	PART AFFECTEE INVESTISSEMENT (2)	SOLDE D'EXECUTION 2020 (3)	RESULTAT DE CLOTURE 2020 = (1-2)+3
Investissement	- 49 505.22 €		389 482.78 €	339 977.56 €
Fonctionnement	448 397.83 €	448 397.83 €	516 165.88 €	516 165.88 €

Alors que Monsieur le Maire, ne prenant pas part au vote, s'est retiré de la séance, et que la présidence du Conseil municipal a été confiée à Madame Hélène SUSSET,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à la majorité des voix par 24 pour et 2 abstentions (M. BONNAFOUS et Mme PÉRISSÉ), **décide** :

- **D'APPROUVER** le Compte Administratif pour l'exercice 2020,
- **D'ARRETER** les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

➤ **D17-2021**

Affectation du résultat 2020

Vu le compte administratif 2020 faisant apparaître *un excédent de fonctionnement*.

Monsieur le Maire propose au Conseil municipal d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

Résultat de fonctionnement

Résultat de l'exercice 2020 précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)	+ 516 165.88 €
Résultats antérieurs reportés (année 2019) ligne 002 du compte administratif, précédé du signe + (excédent)	0 €

Résultat à affecter : **516 165.88 €**

Résultat d'investissement

Solde d'exécution d'investissement (précédé de + ou -) :	
D 001 (besoin de financement) déficit :	0 €
R 001 (excédent de financement) :	339 977.56 €
<i>Montant des restes à réaliser d'investissement :</i>	280 759.15 €
Excédent d'investissement reporté	59 218.41 €

AFFECTATION DU RESULTAT

- | | |
|---|---------------------|
| 1) Résultat de fonctionnement reporté 002 | 0.00 € |
| 2) Virement à la section d'investissement 1068 | 516 165.88 € |

Guy BONNAFOUS : Je vois qu'il y a encore 516 000 € qui vont partir en investissement. Vous croyez que c'est normal, sérieux, d'avoir mis autant d'argent de côté ? Je pense qu'on aurait fait moins cher, on aurait remboursé un peu aux labarthais ce que vous avez dépensé. Voilà, 516 000 € ça fait cher quand même !

M. le Maire : C'est une remarque. C'est un choix, voilà.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à la majorité des voix par 25 pour et 2 abstentions (M. BONNAFOUS et Mme PÉRISSÉ), décide :

- **D'AFFECTER** les résultats comme exposé ci-dessus.

Messieurs CALAIS et CHADOURNE rejoignent la séance successivement à 18h27 et 18h29.

Nouveau quorum :

Nombre de conseillers	En exercice	29
	Présents	25
	Procurations	4
	Absents	0
	Votants	27

➤ **D18-2021**

Fiscalité locale – Vote des taux 2021

Vu l'Etat de notification des taux d'imposition de 2021 » (FDL 1259), présentant les bases d'imposition prévisionnelles et le produit fiscal à taux constant.

En conséquence après la présentation du D.O.B du 25 mars 2021 et la Commission des Finances du 4 mars 2021,

En tenant compte de l'augmentation des bases d'imposition, il est proposé que le coefficient de variation différenciée par type de taux soit le suivant :

- 1.151708 pour la taxe sur le foncier bâti
- 1.000000 pour la taxe sur le foncier non bâti

Monsieur le Maire demande à l'assemblée de bien vouloir adopter ces propositions de taux pour 2021 :

TAXE FONCIER BATI	TAXE FONCIER NON BATI
43,5%	119.07%

L'application des taux aux nouvelles bases 2021 donne les produits ci-dessous :

	TAXE FONCIER BATI	TAXE FONCIER NON BATI	TOTAL
Base 2021	5 559 000,00 €	31 900,00 €	5 590 900,00 €
Taux Appliqué	43,50%	119,07%	-
Produit 2021	2 418 165,00 €	37 983,33 €	2 456 148,33 €

Christine PÉRISSÉ : J'aurais aimé que vous mettiez les taux et taxes de l'année passée, 2020, pour faire un comparatif, pour que ce soit beaucoup plus lisible pour chacun d'entre nous. D'autre part, il y a une augmentation du taux appliquée. Je trouve qu'il va à l'encontre de l'expression que nous venons de voter avant, c'est-à-dire avec des surplus aux sections de fonctionnement et d'investissement. Donc, il n'y a pas besoin d'augmenter les taux.

Hélène SUSSET : La première remarque, c'est ce qui vous a été présenté en commission des finances et en DOB, donc le détail et notre politique budgétaire par rapport, justement, à l'augmentation du taux. Et on compare ce qui est comparable, parce qu'effectivement il y avait la réforme sur la taxe d'habitation qui fait qu'on ne pouvait pas comparer en 2019 parce qu'on récupère, effectivement, la part départementale. Je comprends votre question mais...

Christine PÉRISSÉ : Pour un souci de lisibilité si vous voulez.

Hélène SUSSET : Mais on a déjà débattu sur ça en commission des finances et en DOB. J'avais également noté la remarque de Monsieur LAMPE qui voulait, aussi dans ce que nous avons présenté, un tableau pour mesurer l'augmentation par habitant sur le fait d'imposition moyenne. Je pense que vous avez tous les éléments. Donc c'est un tableau qu'on n'avait pas repris en débat d'orientation budgétaire où effectivement tout le monde était présent et qu'on avait juste évoqué en commission des finances.

Christine PÉRISSÉ : Excusez-moi, on l'a eue cette évaluation ?

Hélène SUSSET : Oui en commission des finances, nous vous avons présenté effectivement le taux.

Christine PÉRISSÉ : Mais par habitant ? Ce qu'avait demandé Monsieur LAMPE ?

Hélène SUSSET : On l'a vu en commission des finances, oui. Mais on ne l'a pas vu au DOB, c'était d'ailleurs une remarque de Monsieur LAMPE qui disait que ça aurait été bien de représenter ce qu'on avait vu en commission des finances au DOB.

Christine PÉRISSÉ : Oui mais sauf que ce n'était pas par habitant, ça aurait été intéressant de l'avoir. On ne l'a pas eu.

Hélène SUSSET : En commission des finances, on avait, il me semble, parlé de 90 € d'augmentation, on n'avait pas encore tous les éléments.

Christine PÉRISSÉ : Non, non, ce n'est pas ça.

Vincent BAYOL (DGS) : Cumulé avec les montants de l'agglomération, on était en gros à 175 €.

Hélène SUSSET : Oui, parce qu'on cumulait aussi l'augmentation du Muretain Agglo.

Jérémy LAMPE : Je ne veux pas refaire le débat d'orientation budgétaire puisque ce n'est plus le moment, mais je voulais juste dire que je réitérerais les propos que j'ai eus lors du débat et lors de la commission des finances où tout nous a été présenté. Je considère que 2021 est une année aussi particulière que difficile et que cette augmentation de la taxe sur le foncier bâti n'était pas une fatalité, n'était pas inévitable, donc nous voterons contre l'augmentation de la taxe.

M. le Maire : 2020 a été une année difficile.

Jérémy LAMPE : Et 2021 aussi s'annonce difficile.

M. le Maire : On embraye sur une année qui n'est pas facile aussi.

Hélène SUSSET : Alors c'est vrai que nous avons pris en compte aussi, comme vous le savez, toutes les réformes fiscales par rapport aux impôts locaux. Ce qui fait qu'au final avec la suppression de la taxe d'habitation, malgré l'augmentation, on a quand même une baisse d'impôt globale pour les labarthais.

Jérémy LAMPE : Oui ça c'est la baisse de la fiscalité locale, ce qui nous a été présenté. Après, il ne faut pas omettre l'augmentation de la dotation d'Etat.

M. le Maire : La dotation d'Etat, elle baisse, on perd. Malgré la péréquation.

Stéphane CHADOURNE : Oui, de toute façon, ce n'est même pas la peine de s'étendre parce que le débat d'orientation budgétaire a déjà été fait mais bon... Tout simplement, voter les taux d'imposition en augmentation pour l'année, que ce soit pour 2020 ou après 2021 qui va aussi s'annoncer catastrophique pour tout le monde, voter des augmentations de budgets, des augmentations d'imposition, on a beau nous expliquer que ça va baisser d'un côté, remonter de l'autre, tout ce que vous voulez, c'est indécent !!! Et nous voterons contre bien évidemment !

Christine PÉRISSÉ : Moi je voulais dire aussi, par rapport à ce que vient de dire Madame SUSSET, en disant que du fait de la suppression de la taxe d'habitation, ça imposait une augmentation des taux communaux...

Hélène SUSSET : Je n'ai pas du tout dit ça ! Je n'ai pas dit que ça imposait.

Christine PÉRISSÉ : Non mais vous dites, et Monsieur CARLIER avant vous l'avait dit lors du précédent conseil, qu'il y avait des impôts qui diminuaient ou qui allaient diminuer, voire être supprimés pour certaines personnes. Vous avez présenté la chose comme quoi, finalement, les citoyens recevraient presque 5 %... fallait qu'ils soient presque heureux de recevoir, d'être imposés à moins de 5 % des impôts. Donc ça, ce n'est pas possible. Ce n'est pas possible de dire que vous compensez. Ce n'est pas possible !

David CARLIER : Non. Je vous réponds Mme PÉRISSÉ puis je réponds à Monsieur CHADOURNE. D'abord ce n'est pas 5 %. Quand on parle de fiscalité, on parle bien de ce que, in fine, chacun d'entre nous va contribuer au pot commun pour faire fonctionner notre collectivité. C'est ça l'impôt, on est bien d'accord ? Donc en 2021, 80 % des labarthais paieront 45 % d'impôt en moins, pas 5, 45 % d'impôt en moins. Et je prends en compte, là, les 80 % de ceux qui ne paieront plus du tout de taxe d'habitation. Pour les 20 % qui restent, on n'a pas fait le calcul, il y a une baisse de 30 % de ce qui reste de la taxe d'habitation. Ce qui fait qu'à la fin de 2021, 80 % des labarthais paieront donc, 45 % d'impôt en moins. Et c'est ça qu'il faut regarder. C'est comment, nous, les uns avec les autres, nous participons au pot commun pour faire fonctionner notre collectivité. D'autre part, Monsieur LAMPE disait qu'il ne faut pas omettre, et on ne le fait pas, ne pas omettre ce que l'Etat nous donne. La réforme de la fiscalité locale, et on l'a dit au DOB, pour notre commune, c'est 400 000 € de moins. Parce que l'Etat ne rembourse pas, il ne compense pas à l'Euro près, mais ça c'est un grand classique. Vous vous rendez compte, 400 000 € de moins ! Et tout à l'heure, lorsqu'on a parlé du compte administratif, Monsieur BONNAFOUS est intervenu en disant : « il y a 500 000 €, etc, etc... il faut le rendre aux labarthais ». Pardon, mais un, on nous le reproche souvent d'ailleurs, gouverner c'est prévoir. Donc c'est prévoir y compris ce qui peut se passer demain dans la fiscalité locale et les réformes qui vont arriver. Donc on ne sera jamais à trop de trésorerie, jamais. Et ensuite...

Stéphane CHADOURNE : Non, non, arrêtez, Monsieur CARLIER, ça ne tient pas...

David CARLIER : Monsieur CHADOURNE, vous me répondrez après...

Stéphane CHADOURNE : On ne prévoit rien du tout là...

M. le Maire : Monsieur CHADOURNE, s'il vous plaît, laissez Monsieur CARLIER terminer. Soyons disciplinés.

David CARLIER : Lorsqu'on met de la trésorerie de côté, on prévoit, on n'est pas à zéro, on est bien d'accord, d'une part. D'autre part, et c'est très important, quand on dit il faut le rendre aux labarthais. Mais vous croyez qu'on en fait quoi de cet argent ? Qu'on se le met dans les poches ? L'argent qui est prélevé, il sert tous les jours pour améliorer la voirie, pour agrandir les écoles etc, etc... On a déjà fait ce

débat, donc ça revient aux labarthais, ce ne sont pas des choses qui sont faites pour augmenter les élus ou que sais-je. Et enfin, par rapport à ce que disait Monsieur CHADOURNE sur ce qui était indécent ou pas, pardon mais, justement parce qu'on est dans une période de crise, que l'on sait tous que l'on va devoir payer cette crise, qu'on ne sait pas demain ce que l'Etat nous réclamera, parce que ce sont des milliards là que l'Etat donne, en terme de dette, il faudra bien les payer. Nous, nous avons fait un choix, en responsabilité, et ça a été expliqué plusieurs fois dans le DOB et à la commission des finances. La dette de la commune, elle est faible et elle baisse encore. Les annuités de remboursement de cette dette baissent aussi. C'est de la bonne gestion ! On ne peut pas à la fois reprocher à une collectivité de ne pas prévoir l'avenir, et quand on le prévoit, c'est-à-dire de faire en sorte que nous ne soyons pas pris au dépourvu demain, nous le reprocher ! Et d'ailleurs, le Maire avait montré une lettre de la trésorière payeur général qui indiquait que lorsque notre trésorerie est trop basse, et c'est un compte de gestion classique, on est rappelé à l'ordre. Et ce n'est pas le cas aujourd'hui et il faut s'en féliciter. Il faut se féliciter de voir que, dans cette commune, 80 % des labarthais paieront 42 % d'impôt en moins. Il faut se féliciter que la dette soit faible, il faut se féliciter qu'on puisse la rembourser dans des délais extrêmement courts. On va être à 3 ou 3,4 années, quand la moyenne est autour de 10 ans pour des villes de notre strate, je crois qu'on peut s'en féliciter. Et ce qui est indécent, pardon, c'est qu'au contraire, une collectivité comme la nôtre, elle a des besoins et elle doit, à un moment donné, faire face à ses responsabilités. Et ses responsabilités, c'est prévoir l'avenir, ce n'est pas être au fil de l'eau. Donc prévoir l'avenir, c'est faire en sorte qu'à un moment donné, les investissements du futur soient maintenant réalisés. Parce que si on ne les réalise pas aujourd'hui, on ne sait pas quand on pourra les faire et si on pourra les faire. Parce que justement, la réalité des finances publiques est ce qu'elle est. Donc on profite effectivement du fait qu'aujourd'hui, il y aura moins d'impôt pour les labarthais, parce que ça c'est la réalité, à la fin chacun va le voir, il paiera 42 % d'impôt en moins. C'est ça la réalité et ce n'est pas l'augmentation sur le foncier bâti qui va changer la donne. C'est in fine, ce que nous paierons les uns et les autres.

Guy BONNAFOUS : Simplement Monsieur CARLIER, au lieu de faire un cinéma, une halle, tout ça, on le prévoit sur 2 ans, 3 ans, mais pas sur une même année. Franchement, aujourd'hui, il vaut mieux être locataire que propriétaire et c'est ce que vous voulez, je pense ! Je perdrais ma maison, si vous la voulez, je vous la donne !

M. le Maire : Monsieur BONNAFOUS, excusez-moi mais alors vous la donnez à la commune !

David CARLIER : Monsieur BONNAFOUS, les propriétaires, comme les locataires, vont être exonérés d'ici un an à 100 % de la taxe d'habitation. Donc ça ne va rien changer. Les propriétaires aussi ne paieront plus de taxe d'habitation. Par ailleurs, ce que vous dites est faux. Lorsqu'on réalise des choses, on ne les réalise pas sur une année. Je vous rappelle, parce qu'il y a une question orale tout à l'heure de Madame PÉRISSÉ, quand on parle d'augmentation de coûts sur des réalisations, etc..., pardon mais c'est le décalage dans le temps qui fait que les choses augmentent. Et si on n'avait pas eu de recours sur un certain nombre de réalisations qu'on aurait voulu faire, peut-être qu'il n'y aurait pas eu cette augmentation. Mais par contre, nous lisons l'ensemble de nos investissements sur plusieurs années. Et ce qui est important quand même, c'est que justement, on nous dit « vous n'allez pas assez vite », « vous ne rénovez pas assez vite les écoles », etc, etc... On le fait en fonction des budgets dont nous disposons et en fonction d'un calendrier préétabli avec des plans pluriannuels d'investissements. Je crois que c'est ça qui est important, mais ce n'est pas sur une année.

M. le Maire : Je répète ce que j'ai déjà dit, que les adjoints qui ont des délégations dans les différents secteurs ont une consigne très stricte pour ce mandat, c'est que notre plan pluriannuel d'investissement soit respecté. J'y tiens parce qu'effectivement, par le passé je sais qu'on a eu fait des plans qui étaient revus presque chaque année. Là, notre plan pluriannuel d'investissement est calé en ce début de mandat et il est valable pour les cinq ans à venir, les six ans à venir.

Stéphane CHADOURNE : Alors « veyram »

M. le Maire : Ce qui veut dire ?

Stéphane CHADOURNE : Nous verrons.

Jean-Jacques MARTINEZ : Pour rajouter quelque chose qui peut fédérer tout le monde... je crois que vous savez que les collectivités territoriales sont les premiers investisseurs sur, notamment, le bâtiment. Donc si on peut sortir de cette crise, crise sanitaire mais aussi crise sociale et économique, effectivement il faut

que les collectivités prévoient de continuer à investir. Parce que derrière, c'est des familles, des enfants, des travailleurs, qui ont besoin de vivre. Et ça, aujourd'hui, je ne l'ai pas entendu.

Stéphane CHADOURNE : C'est n'importe quoi !

Jean-Jacques MARTINEZ : Je termine mon propos, je ne t'ai pas coupé la parole, j'essaie d'être poli. Donc, c'est un élément qui est factuel, qui est vérifiable dans toutes les collectivités. Au niveau des économies, si vous travaillez dans les entreprises de BTP, si vous n'avez pas de travail, ce sont des situations qui sont beaucoup plus complexes que ce que l'on traite aujourd'hui et il faut savoir que derrière, nous avons aussi une orientation au niveau municipal, au niveau social et au niveau politique aussi, de protéger l'ensemble des populations. Et c'est par le travail qu'on protège, et par le social. Ce n'est pas par le chômage. Aujourd'hui le taux de chômage explose. Il explose pourquoi ? Parce qu'on est trop frileux. Il faut penser à l'avenir. La COVID est là mais il faut penser que demain, on arrivera à la vaincre. Mais il faut aussi des hommes et des femmes qui tous les mois, puissent vivre correctement de leur travail. Je tenais à le dire et je pense que ça peut faire l'unanimité de cette assemblée, au moins sur ce point précis.

Stéphane CHADOURNE : Non mais quand même, il faut raison garder !

M. le Maire : Monsieur CHADOURNE, vous n'étiez pas arrivé mais j'ai demandé à l'assemblée de garder le masque, même pendant les interventions.

Stéphane CHADOURNE : Tu es en train de nous demander, Jean-Jacques, que les gens qui ont vu baisser leurs revenus en 2020 et qui, pour certains, n'ont plus touché aucun revenu depuis des mois, vont financer le BTP pour qu'il puisse repartir alors que ce sont les entreprises qui se sont le plus enrichies durant la dernière année !!! Mais c'est quoi ce raisonnement ?!!!! Ça n'a aucun sens !!!!

Christine PÉRISSÉ : Jean-Jacques, ton discours, tu nous le sers tous les ans et en fait je suis d'accord avec toi sur le fond. Mais aujourd'hui, sincèrement, on ne peut pas réagir comme ça. Pourquoi ? Parce que les finances ne sont pas ce qu'elles sont. Les gens ne pourront pas payer pour les raisons que Monsieur CHADOURNE vient de dire, parce qu'on rentre dans des périodes très très difficiles pour tout le monde et du coup maintenant, on ne fait pas des projets parce qu'on a une subvention. Ce n'est plus vrai ça maintenant. On fait des projets parce que les gens en ont besoin, vraiment. C'est-à-dire avant de réaliser un projet, il faut savoir quels sont les besoins. Donc par exemple, sur Labarthe, c'était les écoles et le centre de loisirs. C'est ça le point et c'est pour ça que je trouve que l'intérêt c'était de mettre de l'argent, d'accord, mais sur des projets vraiment qui en valent la peine et qui seront utiles à la majorité des labarthais.

Monsieur le Maire : Madame PÉRISSÉ, vous regarderez en détail notre DOB. Il est basé sur un programme cohérent. Alors oui, on ne peut qu'être d'accord avec vous, je ne me suis jamais vu faire des projets qui ne profitent pas aux labarthais ou qui n'aient pas de sens. Je peux me targuer en tant qu'élu d'avoir fait presque à 100 %, avec mon ami Guy GUIRAUD, la médiathèque de Labarthe, on l'a fait en notre âme et conscience car nous étions persuadés que c'était un bon projet et pourtant on nous l'a critiqué à l'époque. On nous a dit qu'on faisait un bloc de béton, que ça allait pourrir le paysage sauf que maintenant il y a près de 2000 lecteurs. Voilà, donc moi, ma satisfaction si vous voulez, ce n'est pas quand on discute comme ça sur le bien-fondé des projets mais c'est sur le résultat des projets. Et le résultat malheureusement, on le voit après. Mais soyez convaincus que mon équipe est consciente qu'il faut faire pour l'ensemble des labarthais avec des projets qui satisfassent tous les labarthais.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à la majorité des voix par 21 pour et 8 contre (M. BONNAFOUS, M. CHADOURNE, M. DRIS, M. GONZALEZ, Mme GRABIE, M. LAMPE, Mme PÉRISSÉ, Mme SPERANZA), décide :

- **D'ADOPTER** ces propositions de taux pour 2021.

➤ **D19-2021**

Budget primitif 2021

Monsieur le Maire rappelle que le projet de Budget Primitif 2021 a fait l'objet du débat d'orientations budgétaires du 25 mars 2021 et d'une présentation en commission des Finances le 3 mars 2021.

Monsieur le Maire présente le document budgétaire dans son intégralité par section.

Récapitulant l'ensemble du budget primitif 2021,

La **section de fonctionnement** se présente comme suit :

DEPENSES	BP 2021
TOTAL	4 280 000,00 €
011-Charges à caractère général	1 032 100,00 €
012-Charges de personnel	1 895 000,00 €
65-Autres charges gestion courante	378 100,00 €
66-Charges financières	83 467,05 €
67-Charges exceptionnelles	800,00 €
014-Atténuations de produits	337 325,23 €
022-Dépenses imprévues	3 000,00 €
023-Virement à la section d'investissement	265 000,00 €
042-Transfert de section à section	285 207,72 €

RECETTES	
TOTAL	4 280 000,00 €
70-Produits des services	351 200,00 €
73-Impôts et taxes	2 950 500,00 €
74-Dotations et participations	893 000,00 €
75-Autres produits gestion courante	10 000,00 €
013-Atténuation de charges	14 140,00 €
76-Produits financiers	16,41 €
77- Produits exceptionnels	2 200,00 €
042-Transfert de section à section	58 943,59 €

La **section d'investissement** présente les prévisions suivantes :

DEPENSES	RAR 2020	BP 2021	BP 2021 + RAR
TOTAL	280 759.15 €	3 361 798.35 €	3 642 557.50 €
001 - Solde d'exécution reporté			
040 - Opération d'ordre-Amort subv d'équip.		58 943.59 €	58 943.59 €
041 - Opérations d'ordre patrimoniales		235 341.34 €	235 341.34 €
1641 - Emprunts		305 000.00 €	305 000.00 €
16873 Emprunt		586.00 €	586.00 €
20 - Immo.incorpor	2 610.00 €	215 159.00 €	217 769.00 €
204 – Subventions d'équip.versées		280 000.00 €	280 000.00 €
21 - Acquisition	278 149.15 €	1 822 772.90 €	2 100 922.05 €
23 - Constructions OP 9913		443 995.52 €	443 995.52 €
RECETTES	RAR 2020	BP 2021	BP 2021 + RAR

TOTAL	0.00 €	3 642 557.50 €	3 642 557.50 €
001 - Solde d'exécution reporté		339 977.56 €	339 977.56 €
021 - Virement de la section de fonctionnement		265 000.00 €	265 000.00 €
024 - Produit des cessions			
040 - Opération d'ordre-Contrepartie en dépense section de fonct .		285 207.72 €	285 207.72 €
041 - Opérations d'ordre patrimoniales		235 341.34 €	235 341.34 €
10222 - FCTVA		85 000 €	85 000.00 €
10226 – Taxe d'aménagement		190 000.00 €	190 000.00 €
1068 - Affectation du résultat		516 165.88 €	516 165.88 €
13 - Subvention d'équipement		190 865.00 €	190 865.00 €
1641 - Emprunts		1 735 000.00 €	1 735 000.00 €

Stéphane CHADOURNE : Tout augmente !

M. le Maire : Je tiens à préciser que sur les charges de personnel, au niveau de la commune, nous sommes à 269 € par habitant et le ratio au niveau du département pour des communes de même strate est de 482 € par habitant. Alors même si notre poste du personnel augmente, nous sommes toujours en deçà des ratios.

Stéphane CHADOURNE : Peut faire mieux.

M. le Maire : Oui, on peut toujours faire mieux. Notre regrettée Annie BERAIL le disait assez, nos services s'adaptent à la taille de notre commune et maintenant on a besoin de compétences. C'est pour cela qu'aujourd'hui nous avons plus de cadres A qu'il y a 10 ou 15 ans. C'est bien et c'est dans le bon sens mais aussi ces compétences, je ne vais pas dire qu'elles nous rapportent de l'argent mais elles font que les coûts au final sont moins chers, donc au final ça rapporte quand même de l'argent.

Ayant entendu l'exposé de Monsieur le Maire,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à la majorité des voix par 21 pour et 8 contre (M. BONNAFOUS, M. CHADOURNE, M. DRIS, M. GONZALEZ, Mme GRABIE, M. LAMPE, Mme PÉRISSÉ, Mme SPERANZA), décide :

- **D'APPROUVER** le Budget Primitif pour l'exercice 2021.

❖ **CULTURE**

➤ **D20-2021**

Demande de subvention au Centre National du Livre : aide exceptionnelle à la relance des bibliothèques

Vu l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération D36-2020 du Conseil Municipal en date du 10 juillet 2020 portant délégations d'attributions du Conseil Municipal au Maire en vertu de l'article L 2122-22 du CGCT,

Monsieur le Maire rappelle que la commune a toujours voté un budget ambitieux d'achat de livres pour la médiathèque Françoise Giroud, budget maintenu en 2021 malgré la crise sanitaire et économique que nous traversons. Ainsi, le fond de la médiathèque Françoise Giroud est, chaque année, augmenté et renouvelé ; cette dynamique se retrouve dans la courbe croissante du nombre de nouveaux inscrits.

En conséquence, Monsieur le Maire propose de solliciter le Centre national du Livre afin d'obtenir l'aide exceptionnelle à la relance des bibliothèques afin de soutenir l'achat de livres imprimés pour accompagner la reprise d'activités des librairies indépendantes et renforcer les fonds disponibles dans les bibliothèques.

Jean-Jacques MARTINEZ : Un mot pour dire qu'en pensant à tous ceux qui ont le COVID, et même notre ministre de la culture a le COVID, donc on lui souhaite un prompt rétablissement républicain avec l'ensemble de tous les malades de France, bien-sûr. Il faut savoir que tous les secteurs sont impactés et le domaine culturel est impacté, surtout les intermittents du spectacle. Nous avons la chance, nous au niveau du département de la Haute-Garonne, et je salue le Département pour ses efforts sur l'action

publique qui existent depuis de nombreuses années..., et aussi l'engagement de notre collectivité, Labarthe-sur-Lèze sur les règles du jeu qui sont imposées par la médiathèque départementale. Les chiffres que nous annonçons correspondent à un engagement par habitant qui permet ensuite à la médiathèque de bénéficier d'animations gratuites que nous envoient le Département et de rentrer dans un certain nombre de conditions de fonctionnement que nous réalisons depuis des années, avec souvent les félicitations de nos collègues des communes des alentours. La demande s'inscrit dans ce cadre-là en sachant que malgré la crise, une des seules structures en France à rester ouverte, au niveau culturel, ce sont les médiathèques et les bibliothèques. Que ça dure parce que malgré les difficultés, malgré le nombre de personnes limité dans la médiathèque, avec les paramètres sanitaires, il y a des demandes. Le livre n'a pas disparu et ce malgré ce qu'on disait voilà 10, 15 ans, que les gens n'allaient plus lire. C'est faux, les chiffres le démontrent, même au niveau national. Donc effectivement, nous avons la possibilité de demander une aide compensatoire dans le cadre de la lutte budgétaire aussi contre le COVID, il n'y a aucune raison qu'on ne prenne pas une délibération dans ce sens.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, décide :

- **D'AUTORISER** le Maire à solliciter du Centre National du Livre une subvention au taux le plus élevé possible,
- **D'AUTORISER** le Maire à signer toute pièce se rapportant à cette affaire.

❖ **PERSONNEL**

➤ **D21-2021**

Ouverture d'un poste d'assistant socio-éducatif territorial

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires ;

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, et notamment ses articles 3-2 et 34 ;

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée délibérante que conformément à l'article 34 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Il appartient donc au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services, même lorsqu'il s'agit de modifier le tableau des emplois pour permettre des avancements de grade. En cas de suppression d'emploi, la décision est soumise à l'avis préalable du Comité Technique compétent.

Considérant que les besoins du pôle population nécessitent la création d'un emploi permanent d'Assistant Socio - Educatif, Monsieur le Maire informe l'assemblée qu'il est nécessaire d'ouvrir un poste à temps complet au tableau des emplois budgétaires de la commune.

Les crédits nécessaires seront ouverts au budget de l'exercice 2021.

Ce poste sera publié auprès du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de Haute-Garonne.

Après avoir entendu l'exposé du Maire,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, décide :

- **DE CRÉER** un emploi permanent à temps complet à raison de 35 heures hebdomadaires d'Assistant Socio-Educatif (relevant du cadre d'emploi des assistants socio-éducatif et de la catégorie hiérarchique A),

- **D'INSCRIRE** ce poste au Tableau Indicatif des Emplois Budgétaires de la Commune,
- **DE DIRE** les crédits seront ouverts pour ce poste au budget de l'exercice 2021,
- **DE PUBLIER** la création de ce poste auprès du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Haute-Garonne.

QUESTIONS ORALES

Questions de Mme PÉRISSÉ :

Monsieur le Maire,

Je vous prie de bien vouloir trouver ci-dessous les questions et sujets à mettre à l'ordre du jour du prochain conseil municipal :

1/ LIEU CULTUREL ÉTABLISSEMENT CINÉMATOGRAPHIQUE

Je souhaite connaître les montants financiers actualisés à ce jour que vous avez engagés et liquidés pour l'établissement cinématographique.

Je vous demande également le plan de financement actualisé de cet investissement car lors du conseil municipal vous avez présenté un projet en augmentation de plus de 200 000 euros. cela sans avoir eu le premier coup de pioche!

Vous avez changé en novembre dernier de Maître d'oeuvre pour le conseil du cœur de ville en prenant la société BOOMERANG, la même qui sera la maître d'oeuvre de l'ouvrage de ce cinéma ? pourquoi ? n'y a-t-il pas conflit d'intérêt.

D'autre part concernant les échanges avec le CNC je souhaite connaître leur position au regard de votre demande de subvention.

Bien évidemment ces éléments ne font qu'augmenter mon inquiétude sur la gestion de ce dossier et le gouffre financier que je dénonce depuis longtemps.

Réponse de Monsieur le Maire : Alors je vous remercie de votre inquiétude. Sachez que le maire, il est aussi inquiet en permanence mais pour l'ensemble des finances de la commune. Voilà et merci de votre sollicitude. Alors pour répondre le plus simplement possible à cette question, question que vous avez posée, Madame PÉRISSÉ, en février 2020, c'est exactement la même. Je vais vous donner la réponse qui a été réactualisée, effectivement. Je vais dire pourquoi et je vais redire d'ailleurs ce qu'a dit Monsieur CARLIER tout à l'heure. Le coût des travaux : en décembre 2020, on avait délibéré 3 852 945,00 €. C'était le coût des travaux estimé lors du choix de l'architecte. Je vous rappelle qu'il y a eu un concours, donc 3 projets ont été retenus, dont un, le cabinet d'étude BOOMERANG. Donc dans ces 3 852 945,00 €, il y a 235 000 € de géothermie. Je rappelle que pour la géothermie, c'est une étude qui avait été confiée à l'ADEME. Je rappelle aussi que l'idée de mettre de la géothermie dans ce bâtiment est pour nous permettre à terme de chauffer aussi la médiathèque. Donc les évolutions du coût à la construction, là aussi je vous rappelle ce que disait Monsieur CARLIER tout à l'heure, on a eu un recours, le projet a été retardé de plus d'un an voire un an et demi. Donc effectivement, on est obligé et c'est la loi, d'appliquer le nouvel indice d'augmentation des prix sur cette période qui porte 3 852 945,00 € à 4 140 000 €. L'architecte s'est réactualisé par rapport à ce nouveau coût de construction de 4 140 000 € et est donc estimé à 604 573 €. Autre étude annexe à 16 000 €, pour un coût de l'opération à 4 761 486 € dont TVA à 952 000 €. Le coût de l'opération global à 5 713 784,18 €. Donc je rappelle et je vais le redire encore, effectivement, nous nous basons sur la loi en ré estimant les prix à la construction. Maintenant, la bonne surprise qu'on peut avoir et j'espère qu'on l'aura, c'est au niveau de l'appel d'offre, au niveau de l'ouverture des plis, on peut avoir et je le vois actuellement au niveau du syndicat des eaux usées du SAGE, des baisses de 30 % par rapport à l'estimé. Donc 30 % sur ces montants là, ça serait intéressant. Mais on ne peut pas présager de l'ouverture des plis, ni du marché. On ne peut qu'être dans les clous au niveau de notre coût estimé et attendre l'ouverture des plis.

Vous me posez ensuite une question sur le Centre National du Cinéma, le CNC, je ne peux pas vous dire ce qu'il en est exactement, n'étant pas dans le secret du CNC. Je peux juste vous dire que la commission est en juin. Par contre vous parlez de conflits d'intérêts, alors sachez que le maire n'a aucune personne dans la société BOOMERANG d'abord, s'il y avait conflit d'intérêt je ne le verrais que là. Mais j'ai bien compris que vous parliez de conflit d'intérêt entre BOOMERANG et BOOMERANG. BOOMERANG a eu le marché global du projet et dans ce projet il y a effectivement le lieu culturel mais il y a aussi tout ce qui est autour, l'esplanade, etc... Donc BOOMERANG pour la partie culturelle et BOOMERANG pour l'autre partie, ce qui est tout à fait normal. Et je rappelle que nous n'avons jamais changé de maître d'oeuvre.

Jean-Jacques MARTINEZ : Puisque Monsieur le Maire me le permet, je voudrais intervenir sur ce dossier qui anime la commune depuis un certain nombre d'années. Ce qu'il faut que vous sachiez, c'est que j'ai travaillé, pas seul d'ailleurs, nous avons repris un certain nombre de dossiers, et cela se discute, avec le CNC, quasiment toutes les semaines par un système d'aller/retour, pour vérifier que toutes les conditions, techniques notamment, sont réunies pour qu'ensuite lorsque cela passera en commission, on ait toutes les chances d'être retenu. Tout le travail est fait régulièrement avec notamment, autour de la table, les partenaires, la DRC, la CNC, VEO, ils sont présents et donc sous réserve bien-sûr des évolutions de la pandémie, la commission devrait se dérouler soit en mai soit en juin pour avoir une réponse du CNC. Sachez comme Yves l'a dit, qu'on peut avoir des bonnes surprises à l'ouverture des plis, ou des mauvaises, soyons objectifs. Mais le contenu technique, on l'a vu avec BOOMERANG, notamment sur les distances des fauteuils, c'est fondamental. Si les distances ne sont pas correctes par rapport au CNC, la commission n'aime pas ça, elle fait des grimaces. Et quand elle fait des grimaces, nous on doit corriger la grimace et faire un joli sourire. Donc nous faisons tout ce que nous pouvons, en sachant que la situation est particulière certes, mais l'Etat n'abandonne pas le milieu culturel. Ils ont d'ailleurs débloqué au niveau national et notamment la ministre Bachelot, des sommes fort importantes justement pour compenser et prévoir aussi l'avenir. Voilà ce que je voulais rajouter simplement et nous irons, je pense, à Paris rencontrer et passer l'examen de la CNC.

2/ affaires générales

Je vous demanderez de faire respecter les mesures sanitaires lors des séances du conseil.

Monsieur le Maire lève la séance.

Séance clôturée à 19h15

Compte-rendu affiché le 9 avril 2021